



Formation postdoctorale – échanges FRQS / Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm, France)

Catégorie de programmes : Bourses de formation

Date limite

Dépôt de la demande: **17 octobre 2016, 16h30**

Cette formation postdoctorale **s'adresse aux candidats québécois**. Les candidats français qui entreprennent des études postdoctorales au Québec doivent présenter leur demande directement à l'Inserm.

Ce programme vise à encourager les jeunes chercheurs québécois à acquérir, en France, une formation postdoctorale de recherche en santé, prioritairement dans le domaine de la recherche sur le vieillissement et les maladies neurodégénératives et, à l'inverse, les jeunes chercheurs français à acquérir leur formation postdoctorale au Québec.

Il a aussi pour but d'encourager ces stagiaires de recherche à connaître de nouveaux milieux scientifiques hors-Québec, à apprendre de nouvelles méthodologies de recherche, à acquérir des compétences en gestion de projet de recherche, en direction d'étudiants et à développer des habiletés de communication. Le FRQS s'attend à ce que le directeur de stage agisse à titre de mentor pour le développement de la carrière universitaire du candidat.

Responsable du programme

Lyse Bourbonnais
514 873-2114
poste 1224

lyse.bourbonnais@frq.gouv.qc.ca

Autre ressource

**Pour toute question des candidats
français**

Agnès KERGUS
Suivi des partenariats internationaux -
Relations Internationales
Département des Partenariats et des
Relations Extérieures (DPRE)
Inserm

01.44.23.61.93

agnes.kergus@inserm.fr

Tous les documents indiqués en bleu sont accessibles sur internet (lien hypertexte) ou dans la boîte à outils située dans la page du programme sur le site du FRQS.

Note importante : Il est de la responsabilité du candidat de choisir le bon programme et le bon formulaire pour sa demande de bourse. Aucun transfert de programme ne sera effectué suite à l'examen de l'admissibilité du dossier.



ADMISSIBILITÉ

Candidats visés	<ul style="list-style-type: none"> détenteurs d'un diplôme de doctorat (Ph. D.). Le candidat doit avoir obtenu son diplôme de doctorat au maximum 2 ans avant le 15 octobre 2016 (sauf pour une demande de renouvellement) <p>Un candidat ayant bénéficié d'un congé parental après le doctorat verra cette période prolongée d'un maximum d'un an</p> <ul style="list-style-type: none"> citoyens canadiens ou résidents permanents, domiciliés au Québec (tel que défini en 2.1 des Règles générales communes) <p>Ce statut doit rester en vigueur durant toute la durée de la bourse</p> <p>Ne sont pas admis : les détenteurs d'un poste universitaire sauf s'ils bénéficient d'un congé sans solde pour la durée de la bourse de formation. Une lettre officielle attestant le statut d'emploi pour cette période, et la réintégration de poste à la fin de la formation, doit être fournie par l'employeur.</p>
Conditions	<ul style="list-style-type: none"> poursuivre à temps plein une formation postdoctorale en recherche en santé humaine être dirigé par un chercheur autonome voir l'annexe 1c des Règles générales communes) doit provenir d'un laboratoire soutenu par le FRQS dans le cas où le candidat n'a pas déposé sa thèse de doctorat au moment de la demande, fournir une attestation du dépôt de la thèse au 1^{er} mai 2017
Thèmes prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> la priorité sera accordée aux candidats dont le projet de recherche porte sur le vieillissement et les maladies neurodégénératives
Formation de base en éthique de la recherche	<p>Une formation de base en éthique de la recherche est obligatoire pour tous les titulaires d'un octroi du FRQS lorsque leur projet ou leur programme de recherche porte sur des sujets humains.</p> <p>La recherche sur des sujets humains comprend celle qui est réalisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> avec des sujets humains vivants sur des cadavres et des restes humains, avec des tissus, des liquides organiques, des gamètes, des embryons ou des fœtus, des cellules ou du matériel génétique à partir de renseignements à caractère personnel contenus dans des dossiers. Les renseignements à caractère personnel sont ceux qui permettent d'identifier une personne <p>Cette formation de base consiste dans la réalisation des niveaux 1 et 3 du didacticiel en ligne élaboré par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) à titre de programme de formation en éthique de la recherche.</p> <p>Les titulaires d'un octroi doivent avoir réalisé cette formation de base dans l'année suivant la réponse positive du FRQS concernant leur bourse.</p> <p>Par ailleurs, lorsque celle-ci est disponible, le FRQS encourage les titulaires d'un octroi à suivre, en plus de la formation de base en ligne, une formation en éthique de la recherche d'un crédit.</p>



DOCUMENTS EXIGÉS

Au 17 octobre 2016, 16h30

Aucun document transmis par courriel ou par courrier postal ne sera accepté

Transmission via le site du FRQS seulement

Tout document manquant ou non conforme aux règles du programme et des formulaires peut entraîner la non admissibilité du dossier.

Candidats

- **CV commun canadien**, version **CV de financement** pour le FRQS (mis à jour depuis juin 2014)
- contributions détaillées mises à jour depuis juin 2014 (pièce à joindre dans le **Portfolio électronique du FRQS à la page CV commun canadien**), consulter le document **Directives pour le fichier joint au CV** dans la boîte à outils
- **formulaire électronique** de demande *Formation postdoctorale (citoyens canadiens ou résidents permanents)*
- relevés de notes officiels du doctorat
- copies des avis d'attribution de toutes les bourses, prix et distinctions reçus y compris les bourses obtenues du FRQS
- accusés de réception d'articles soumis et notifications de l'éditeur des articles acceptés pour publication
- liste des cinq meilleures publications du candidat
- liste des cinq meilleures publications du laboratoire d'origine et du laboratoire d'accueil
- lettre de recommandation du directeur du laboratoire d'origine et du laboratoire d'accueil
- copie de la carte d'assurance maladie valide du Québec ou autre document officiel permettant de confirmer la résidence au Québec
- copie de la carte de résident permanent ou preuve que la demande a été faite, s'il y a lieu
- copie du certificat de sélection du Québec (CSQ), s'il y a lieu

Directeurs de recherche (et codirecteurs, s'il y a lieu)

- **CV commun canadien**, version **CV de financement** pour le FRQS (mis à jour depuis juin 2014)
- contributions détaillées mises à jour depuis juin 2014 (pièce à joindre dans le **Portfolio électronique du FRQS à la page CV commun canadien**), consulter le document **Directives pour le fichier joint au CV** dans la boîte à outils
- **formulaire électronique** du directeur (et du codirecteur, s'il y a lieu)



Après le 17 octobre 2016

Transmission par courriel (documents PDF seulement)
La date de transmission du courriel fait foi de la date du dépôt des documents

Mise à jour	<p>Mise à jour des articles dans une revue scientifique avec comité de lecture permise jusqu'au 30 novembre 2016</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inclure les notifications de l'éditeur des articles soumis ou acceptés pour publication <p>Envoyer le tout en un seul document PDF à la personne responsable du programme. Identifier le document PDF avec votre nom et numéro de dossier</p>
Accusé de réception	Les candidats seront avisés par courriel en novembre de la réception de leur demande.
À l'entrée en vigueur de la bourse (et annuellement par la suite)	<p>Au moment de l'entrée en vigueur de sa bourse et annuellement par la suite, la personne titulaire de l'octroi devra fournir:</p> <ul style="list-style-type: none"> • une preuve d'appartenance à une corporation professionnelle et du droit d'exercice au Québec, s'il y a lieu (par courriel, document PDF) • une confirmation écrite du début ou de la poursuite de ses travaux de recherche de la part du directeur de projet par courriel à la personne responsable du programme

LIEU DE FORMATION

Choix du lieu de formation	<p>Unité Inserm</p> <p>La personne titulaire de l'octroi bénéficiera d'un Contrat à durée déterminée, selon la réglementation en vigueur à l'Inserm.</p> <p>Les titulaires d'un octroi doivent effectuer leur formation en recherche au lieu physique du milieu d'accueil. La formation à distance n'est pas autorisée.</p>
Changement du lieu de formation	<p>Pendant sa formation postdoctorale, la personne titulaire de l'octroi n'est pas autorisée à changer de lieu de formation ou de directeur de recherche.</p> <p>La personne titulaire de l'octroi qui désire changer de projet de recherche doit en faire la demande au préalable à l'Inserm.</p>



DURÉE DE LA BOURSE

Date d'entrée en vigueur	Entre mai et octobre 2017, le 1^{er} du mois
Durée	2 ans
Congés parentaux	Selon la réglementation en vigueur à l'Inserm
Congés pour raisons de santé	La personne titulaire de l'octroi devra informer par courriel le FRQS et l'Inserm de son intention de se prévaloir d'un tel congé et leur adresser un certificat médical précisant la durée du congé prescrit par le médecin.

MONTANT DE LA BOURSE

Montant	Minimum de 2 750 euros bruts par mois
Gestion	La bourse est payée par l'Inserm.
Impôt sur le revenu	La personne titulaire de l'octroi est responsable de payer l'impôt exigible sur les sommes reçues de l'Inserm.
Frais indirects de recherche	Ce programme ne bénéficie pas du montant versé par le FRQS pour couvrir les frais indirects de recherche des établissements.

AUTRE FINANCEMENT

Cumul de bourses	Le cumul de bourses n'est pas autorisé. Les titulaires d'un octroi du FRQS ayant sollicité et obtenu une bourse d'un autre organisme subventionnaire public ou d'une fondation reconnue par le FRQS doivent en informer le FRQS et décliner le contrat de l'Inserm et ce, dès qu'il est offert.
Stage de recherche	Le cumul avec des stages de recherche n'est pas autorisé.
Frais de déplacement	La personne titulaire de l'octroi pourra bénéficier d'un remboursement de frais de déplacement d'un aller-retour en classe économique, pour se rendre à son lieu de formation, sur présentation de pièces justificatives.



ÉVALUATION

Procédure	Tous les dossiers sont évalués par un comité d'experts dont les membres représentent les diverses disciplines et méthodologies de recherche en santé.	
Critères et pondération	Qualité et intérêt scientifique du projet de recherche	30
	<ul style="list-style-type: none"> • Clarté et concision de la problématique de recherche • Clarté et concordance des hypothèses et objectifs • Pertinence des méthodes et analyses • Faisabilité • Originalité du projet et contribution à l'avancement des connaissances 	<p>6</p> <p>6</p> <p>6</p> <p>6</p> <p>6</p>
	Aptitudes et expériences	40
	<ul style="list-style-type: none"> • Publications • Conférences, présentations et réalisations de stages de formation 	<p>30</p> <p>10</p>
	Qualité du lieu de formation	15
	<ul style="list-style-type: none"> • Justification du candidat de son choix de lieu de formation • Qualité du dossier de publications du directeur en lien avec la formation d'étudiants 	<p>5</p> <p>10</p>
	Excellence du dossier universitaire	15
	<ul style="list-style-type: none"> • Bourses, prix et distinctions 	15

RÉSULTATS DE RECHERCHE ET TRANSFERT DES CONNAISSANCES

Dépôt d'un rapport	En acceptant la bourse, la personne titulaire de l'octroi s'engage à l'issue de sa formation postdoctorale à déposer un rapport scientifique des travaux effectués, incluant la liste des publications éventuelles.
---------------------------	---

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

<p>En transmettant sa demande, le candidat devra s'engager, entre autres, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • respecter les obligations décrites aux Règles générales communes, la Politique de libre accès aux résultats de recherche publiés et l'ensemble des conditions et des exigences décrites dans le formulaire électronique ainsi que dans les règles du programme. • respecter les normes d'éthique et d'intégrité de l'Inserm ainsi que celles définies dans le document Standards en éthique de la recherche et d'intégrité scientifique du FRQS et dans la Politique sur la conduite responsable en recherche des Fonds de recherche du Québec.
--



- autoriser le FRQS à conserver et à utiliser tous les renseignements personnels et scientifiques contenus dans son dossier conformément aux modalités décrites dans le document [Accès aux documents et protection des renseignements personnels](#) et sous la condition que les personnes ayant accès à des renseignements personnels en respectent le caractère confidentiel.

ENGAGEMENT DU DIRECTEUR DE RECHERCHE ET DU CODIRECTEUR

Le directeur de recherche et codirecteur s'engagent à :

- encadrer les travaux de la personne titulaire de l'octroi et à lui donner les moyens matériels et financiers de réaliser son projet de recherche.
- respecter les normes d'éthique et d'intégrité de l'Inserm ainsi que celles définies dans le document [Standards en éthique de la recherche et d'intégrité scientifique](#) du FRQS et dans la [Politique sur la conduite responsable en recherche](#) des Fonds de recherche du Québec
- veiller à ce que la personne titulaire de l'octroi les respecte également.

MOBILISATION DES CONNAISSANCES

Le FRQS encourage les titulaires d'un octroi à mener et à participer à des activités de mobilisation des connaissances (transfert, partage, valorisation, mise en valeur et diffusion) auprès des milieux de pratique et du grand public, lorsque ces activités sont pertinentes. Veuillez prendre connaissance du document [Mobilisation des connaissances](#) dans la boîte à outils".

MODIFICATIONS IMPORTANTES DEPUIS LE DERNIER CONCOURS

- Admissibilité
- Documents exigés
- Durée de la bourse
- Mobilisation des connaissances

BOURSES EN PARTENARIAT

Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm, France)